

## INTERVIEW DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS CITOYENNES

--- --- ---

POUR LE NUMÉRO 27 DE LA REVUE « PLURICITÉ »

<http://www.carrefourdescultures.org/index.php/ressources/pluricite>

Septembre 2021

1. La liberté d'association est-elle garantie aujourd'hui?
2. Quelle est la place de l'engagement dans l'identité associative?
3. L'associatif pour anticiper et transformer ou subir et entériner?
4. Est-ce que l'action associative est une action politique?
5. Quelles sont les lignes de démarcation entre les associations de services et les associations engagées?
6. Dans quelle mesure peut-on parler de perte d'identité au sein du monde associatif ?
7. Dans quelle mesure peut-on conjuguer le militantisme et la professionnalisation
8. Comment penser la relation entre le politique et la société civile organisée.

-----

## Identité de l'associatif : entre rupture et continuité

### 1. La liberté d'association est-elle garantie aujourd'hui ?

Oui la liberté d'association est toujours garantie en France, la loi de 1901 offre un substrat solide renforcée par la décision du Conseil Constitutionnel intégrant la liberté d'association dans le "bloc de constitutionnalité",

Il semble donc que l'on doive, pour répondre à la question, bien distinguer la liberté d'associations d'une part et, d'autre part, les libertés associatives ou libertés d'actions des associations. Autrement dit, ce qui est de moins en moins garantie aujourd'hui ce n'est pas la capacité à créer des associations mais à les faire vivre ! Il ne suffit pas de permettre aux citoyens de se constituer en associations (ils ne s'en privent pas d'ailleurs, presque 200 associations créés par jour, quasiment 70 000 par an, un chiffre impressionnant) encore faut-il leur permettre de mener à bien leurs activités, de trouver des moyens pour développer leurs projets et ne pas les entraver dans leurs fonctionnement et c'est précisément là où le bât blesse.

Et c'est parce que nous étions un certain nombre d'associations à nous en inquiéter que nous avons créé une coalition, opportunément nommé *L.A Coalition Libertés Associatives*, pour traiter cette question notamment en montant un *Observatoire des Libertés Associatives* qui a rendu son premier rapport en octobre 2020.

La bonne couverture médiatique de ce rapport a facilité l'ouverture d'un premier temps de dialogue avec des parlementaires sur la base d'une reconnaissance de ce problème comme étant un problème systémique et non pas simplement l'addition de cas épars et non représentatifs.

La méthode adoptée a beaucoup aidé à rendre assez incontournables les analyses qu'on y présentait, nous avons étudié une centaine de cas d'entraves à l'action associative dans toute la France et dans tous les domaines d'activités et nous avons surtout travaillé avec un conseil scientifique pour objectiver les situations décrites et voir comment rigoureusement établir des liens de causalité entre les prises de positions politiques des associations et les attaques qu'elles avaient subies de la part d'institutions publiques (allant de petites municipalités à certains ministères comme celui de la justice dans une affaire emblématique avec l'association étudiante « le Genepi »).

Je ne vais pas trop entrer dans les détails maintenant mais cela nous a conduit à établir une typologie des entraves aux associations allant du moins grave (attaques discursives, réputationnelles, mises à l'écart) au plus grave (entraves policières par exemple à Bures ou concernant des associations de solidarité avec des personnes étrangères comme à Briançon ou à Calais) en passant par des entraves matérielles (avec les coupes de subvention-sanction de plus en plus fréquentes) sans oublier les entraves utilisant le registre judiciaire (avec des sortes de procès-bâillon par exemple qui ne sont pas le seul apanage de multinationales comme le documente bien d'ailleurs le collectif « on ne se taira pas » cf. [www.onsetairapas.org](http://www.onsetairapas.org)).

Je souligne enfin que la lecture de ce rapport « vaut le détour » également pour l'effort qui a consisté, dans sa dernière partie, à ne pas s'en tenir aux constats mais à établir une douzaine de proposition pour sortir de cette impasse démocratique et promouvoir au contraire le droit des citoyens organisés collectivement de contribuer au débat public. Ces douze propositions ne demandent qu'à être travaillées concrètement pour faire exister une vie démocratique qui sache prendre en compte l'associationnisme.

Hélas, au moment où nous avons rendu ce rapport, octobre 2020, nous étions extrêmement préoccupés bien sûr mais nous ne nous doutions pas que la situation allait se détériorer à ce point !... Dans le contexte d'une multiplication de textes liberticides (on peut penser à la fameuse loi « sécurité globale » par exemple), nous avons vu apparaître en décembre 2020 (symboliquement le jour anniversaire de la loi de 1905) la loi « séparatisme » renommée ensuite « loi confortant le respect des principes de la République ». Pour nous, cette loi fourre-tout est problématique à bien des égards mais elle est clairement une loi anti-association dans ses articles 6 à 12.

Cette loi nous fait basculer dans une autre ère, elle est extrêmement importante car, fondamentalement, elle est en rupture avec l'esprit du texte de 1901 qui est une grande loi de confiance entre les autorités publiques et la société civile (son histoire est très méconnue mais le moins que l'on puisse dire est que cela ne s'est pas fait tout seul !... Voir à ce sujet les travaux très éclairants de Jean-Claude Bardout ou de l'historienne Michèle Riot-Sarcey par exemple), là nous basculons dans une relations de défiance ce qui a d'ailleurs conduit le Mouvement Associatif -qui a généralement des prises de position plutôt modérées et tempérées- à titrer une tribune « Loi sur le respect des principes de la République : les associations présumées coupables ? »...

Là encore je ne rentre pas dans les détails (le lecteur pourra se référer aux analyses et revues de presse sur notre site ou aller sur la plateforme lacoalition.fr) mais il faut regarder de près l'article 8 qui étend les possibilités de dissolution d'associations ou l'article 6 qui conditionne tout soutien public à la signature d'un contrat d'engagement républicain dont le contenu est très problématique et très flou, ce qui est d'autant plus dommage qu'il existe déjà un outil de cadrage du travail commun entre associations et collectivités publiques très intéressant : la charte des engagements réciproques...

Ainsi, les argumentaires des ministres mettant en avant un contrat sécurisant et un « outil de protection » (je cite) paraissent particulièrement à côté de la plaque et cachent mal un tropisme autoritaire, le but est bien de mettre au pas le monde associatif... Pour paraphraser le film de David Dufrêne, au fond l'idée est d'avoir un monde associatif qui se tient sage.

## **2. Quelle est la place de l'engagement dans l'identité associative ?**

Une place centrale bien sûr si on relit l'article 1 de la loi de 1901 « *l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices* » donc dans les termes de la loi c'est un engagement alternatif à celui que l'on connaît dans les entreprises puisque les membres de la structure ne détiennent pas de part et que l'association ne procède à aucune distribution directe ou indirecte de bénéfice.

Néanmoins au vu de la très grande hétérogénéité des 1,5 millions d'associations en France, parler d'identité associative au singulier n'a rien d'évident. Tous les champs d'activités de la société, ou presque, sont

couverts par l'action associative et la diversité des formes que prennent ces structures est extrêmement grande. Il faudrait donc pouvoir entrer dans le détail de la typologie de différents genres d'associations pour expliquer les modalités très hétérogènes d'engagements associatifs.

L'usage du mot « engagement » (souvent d'ailleurs suivi de l'adjectif qualificatif « citoyen », ce qui confine au pléonasme) peut aussi interroger. On observe par exemple que la « vie associative » a tout simplement disparu ces dernières années des prérogatives du gouvernement ! Cette notion de « vie associative » a été supprimée, remplacée, supplantée par la notion d'engagement, ainsi on a aujourd'hui un Secrétariat d'État « chargée de la jeunesse et de l'engagement. »

Pourtant depuis les lendemains de la révolution française avec la période de l'associationnisme dans l'histoire du mouvement ouvrier mais aussi du mouvement social-chrétien, cet « engagement citoyen » n'a pas attendu la communication du gouvernement et n'a eu besoin d'aucune injonction pour exister et faire vivre concrètement les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Il est donc assez cocasse de voir ce gouvernement utiliser en permanence ce mot car les initiatives d'entraide mutuelle et d'actions solidaires n'ont pas attendu ses « appels à projets » ou « appels d'offres » pour exister sans lui... Et dans de nombreux moments historiques, il était plutôt « à la remorque » ou « à la traîne » de tout ça, il suffit de voir encore récemment ce qui s'est passé avec le covid !

Dans un contexte global où l'on observe non seulement une précarisation du monde associatif mais aussi un démantèlement des services publics, « l'engagement » résonne d'une étrange manière tout de même, assez creuse !... On peut même considérer que cela renvoie à une sorte de cynisme car ces appels à la citoyenneté pour combler des besoins sociaux émanent de ceux qui sont aux manettes et qui sont justement responsables de l'accroissement de ces besoins ! En effet, les gouvernements se suivent et, hélas, se ressemblent dans leur manière de mener une même politique de « réforme de l'État »... Seul le nom change, cela s'est appelé RGPP<sup>1</sup> sous Sarkozy puis MAP sous Hollande et maintenant CAP 2022 mais sous prétexte d'économie budgétaire et de quête d'efficacité c'est le même résultat : les moyens de fonctionnement des institutions publiques et plus globalement ceux dévolus à l'action publique sont constamment réduits.

Bref l'usage de ce mot mérite sûrement d'être un peu décrypté... Dans le même ordre d'esprit, on peut remarquer par exemple que l'utilisation croissante du terme « bénévoles associatifs » est venue remplacée le moindre recours à l'appellation « militants associatifs »... Si j'insiste sur tout ça c'est, bien sûr, car ces enjeux de vocabulaire renvoient à la manière dont on se représente le monde, c'est bien par-là que passe la « bataille idéologique » et j'en profite d'ailleurs pour informer de la sortie d'un livre collectif édité par la revue associative Transrural [Le pouvoir des mots](#) !

Derrière la promotion de « l'engagement » par le gouvernement actuel, il y a donc toute une idéologie. Une idéologie néolibérale bien sûr caractérisée d'une part par une confusion entre différents types d'engagement, ainsi s'engager dans une entreprise sociale ou dans une start-up, donc dans une structure qui cherche à réaliser des profits ou s'engager dans une association désintéressée, tout cela est plus ou moins mis dans le même panier comme si c'était équivalent.

D'autre part, il y a au fond une recherche de conformisme, il faut être conforme à un modèle associatif finalement assez inoffensif pour le système en place. Et même plus, quand on voit la mise en place du SNU Service National Universel, on s'aperçoit bien que le modèle de l'engagement promu par le gouvernement est une forme assez décomplexée d'embrigadement aux antipodes des ambitions de ce que serait une politique d'éducation populaire (que vous appelez éducation permanente en Belgique).

---

<sup>1</sup> RGPP Révision Générale des Politiques Publiques, MAP Modernisation de l'Action Publique et Comité Action Publique 2022.

### 3. L'associatif pour anticiper et transformer ou subir et entériner ?

C'est la question cruciale qui nous occupe depuis 2010 et la création du CAC Collectif des Associations Citoyennes. On se veut un espace de travail pour que les acteurs associatifs puissent traiter eux-mêmes ces interrogations centrales : comment les associations peuvent-elles viser plus que la seule réparation des dégâts des politiques néo-libérales ?

Comment agir efficacement contre les inégalités sociales, la catastrophe écologique, etc. ?

Quels sont les leviers à activer pour permettre aux initiatives citoyennes associatives de donner la pleine mesure de leurs potentiels ? Comment contribuer à de véritables changements systémiques pour une société plus solidaire, soutenable et participative ?

Une première chose à faire est déjà de parvenir à se donner le temps de se poser ces questions et l'enjeu n'est pas mince tant l'action associative est souvent caractérisée par une pressurisation forte. Autrement dit, il faut multiplier les espaces-temps réflexifs comme le CAC ou comme votre revue (que l'on peut envier en France !) pour permettre, dans des réflexes sectoriels mais aussi par-delà ces réflexes, de se poser ces questions, y compris de manière globale et transversale donc.

Ce temps où l'on s'arroge le droit de lever la tête du guidon pour se mettre en capacité de percevoir les « résonances » comme dit Hartmut Rosa est déterminant et il nous sort déjà du néo-libéralisme en quelque sorte si on suit la réflexion de votre compatriote, le philosophe Michel Feher qui caractérise le néolibéralisme comme « l'empire du futur proche<sup>2</sup> ».

À quoi doit servir ce temps ? D'abord à écrire son histoire, autrement dit se raconter et faire le lien entre la praxis et des théorisations qui aident à se situer. En somme, il s'agit de recouvrir une souveraineté sur ce qui arrive. Et écrire son histoire c'est donc à la fois situer son action associative dans une histoire plus globale et notamment une histoire des luttes sociales mais c'est aussi tenter de définir un futur souhaitable et ce travail est, en soi éminemment politique. À ce sujet, dans le livre collectif que nous venons de sortir Quel monde associatif demain ? (mouvements citoyens et démocratie) je signale un chapitre très intéressant signé par Christine Chognot de l'UNIOPSS qui s'intitule « la prospective pour concevoir et porter l'alternative », il vaut la peine d'être lu !

Il y a d'autres plus-value à attendre de la création de ces espace-temps réflexifs, ne serait-ce que celle consistant à s'arrêter sur les enjeux de vocabulaire dont je parlais lors de ma réponse précédente ou encore celle consistant à identifier ses adversaires ou au contraire renforcer ses alliances, tenter par exemple de voir comment travailler avec les services publics pour défendre l'action publique (et évidemment l'action associative dans cette action publique) contre l'extension continue du domaine du marché qui est le véritable ennemi et qui est un ennemi commun à beaucoup de monde.

Les termes de la question « transformer » ou « entériner » me font penser à un discours historique de Victor Hugo que je trouve très marquant et programmatique. Le 9 juillet 1849 précisément voici ce qu'il tonne, avec l'éloquence qui le caractérise, à la tribune de l'assemblée nationale : « *Je ne suis pas, messieurs, de ceux qui croient qu'on peut supprimer la souffrance en ce monde ; la souffrance est une loi divine ; mais je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère. Remarquez-le bien, messieurs, je ne dis pas diminuer, amoindrir, limiter, circonscrire, je dis détruire !* ».

Et je pense que tout est là, comme on baigne depuis des décennies dans un paysage où dominant au mieux la social-démocratie ou au pire le social-libéralisme ou le néolibéralisme, on a oublié, en quelque sorte, ce projet possible : celui de détruire la misère et c'est d'autant plus fou qu'on en a les moyens ! Tout se passe comme si notre ambition la plus haute était simplement de « l'amoindrir » ou de la « diminuer » juste suffisamment pour ne pas rendre le système complètement insupportable. Il faut retrouver cette ambition égalitariste qui prévalait au lendemain de la révolution chez les quarante-huitards et des gens comme Hugo,

---

<sup>2</sup> Voir sa définition plus détaillée en vidéo ici <https://www.dailymotion.com/video/xsco7v>

il nous faut retrouver cette ambition... Et l'espérance qu'on peut placer dans le monde associatif c'est qu'il constitue une partie de la force politique dont on a besoin pour avancer avec cette espérance.

#### 4. Est-ce que l'action associative est une action politique ?

Basiquement, intervenir dans la vie de la cité, même modestement, est une action politique. Après tout est une question de degré et, d'évidence, une association de badminton ou de philatélistes sera moins politique que, par exemple *le collectif Pas Sans Nous* qui se présente comme un syndicat des quartiers populaires.

Ce qui semble important c'est que, tendanciellement, la dépolitisation et la technocratisation du monde associatif fait partie du projet néolibéral qui s'applique sous nos yeux. Cela a d'ailleurs été parfaitement théorisé par F. Hayek : pour les économistes orthodoxes, il faut limiter le périmètre d'intervention de l'État (idéalement sur ses seules fonctions régaliennes) et, plus globalement, le champ de l'action publique. Le projet néo-libéral revient donc fondamentalement à limiter la démocratie (d'ailleurs on sait que Hayek comme son collègue Friedman ont soutenu l'installation de la dictature de Pinochet après qu'il ait assassiné le président Allende démocratiquement élu).

Pour ces théoriciens, le monde associatif est vu essentiellement comme supplétif ou adjuvant de l'État providence c'est à dire du modèle à détruire. Ainsi comme l'écrit JL Laville dans son livre Réinventer l'association « le désengagement de l'État doit être couplé avec un affaiblissement des collectifs contestataires et leur remplacement graduel par un tiers-secteur prenant en charge à moindre coût des dispositifs initialement publics ».

Pour boucler avec ma réponse précédente sur l'importance du simple fait de prendre du temps (une journée balisée, un séminaire interne etc.) c'est que cela sert à conscientiser collectivement en quoi l'action est politique justement, quelle est son degré de politisation, est-ce qu'on est d'accord avec les objectifs recherchés, est-ce qu'on peut faire mieux et comment ? Etc.

#### 5. Quelles sont les lignes de démarcation entre les associations de services et les associations engagées?

Ce n'est pas évident, on peut trouver d'authentiques militants dans des associations « gestionnaires » et des gens qui ont finalement baissés les bras et sont aigris, blasés dans des structures « engagées » ou en tout cas plus contestataires...

Peut-être que la différence essentielle tient dans le fonctionnement interne et, plus précisément, dans la capacité qu'ont, ou pas, les membres de la structure à la concevoir comme un commun.

En gros, tout part de l'idée simple et nécessaire d'être le changement que nous voulons voir advenir par le monde pour paraphraser Gandhi, il avait d'ailleurs cette belle phrase « la fin est dans les moyens comme l'arbre est dans les semences », bref la question est de savoir si on parvient à être cohérent entre nos principes d'actions et nos actions. Ce n'est pas le tout d'afficher des valeurs, il faut parvenir à les mettre en œuvre et d'abord en interne dans nos propres structures. Ça permet de se poser des questions qui ne se posent pas dans une entreprise où il y a un objectif de rentabilité, de profit qui dicte des décisions prises par une hiérarchie pyramidale avec un PDG tout en haut. Ces questions peuvent certes être difficiles mais elles sont passionnantes :

Comment décide-t-on dans notre association ? Quel fonctionnement on met en place pour permettre une démocratie interne ? Comment permet-on à chacun d'avoir sa place et de prendre part ? Donc comment finalement on construit des relations internes basées sur les droits culturels ? Employeurs bénévoles, employés professionnels, que peut-on inventer comme nouvelles modalités de travail collégial ? Bref, comment on gère notre « chose commune », notre petite ResPublica ?

La loi de 1901 est géniale pour ça car elle n'impose rien ! Des pratiques se sont certes cristallisées avec les classiques AG-CA-bureau mais en réalité les associations peuvent être de formidables laboratoires et lieux d'inventivité.

Je pense que c'est très important car quand elles cherchent à fonctionner démocratiquement comme un commun les associations peuvent être des espaces très précieux qui permettent aussi à la population de faire entendre et valoir sa voix dans une société où ce n'est pas si évident et où, en tout cas, l'accès à la parole publique n'est pas le même pour tous. Et puis quand une association parvient à construire une parole politique forte, il est clair que le rapport de force avec les autorités, les tutelles, les institutions publiques n'est pas le même.

## 6. Dans quelle mesure peut-on parler de perte d'identité au sein du monde associatif ?

Complicé de répondre sans expliquer que ce qui fonde « l'identité associative » est en réalité une sédimentation de différentes identités historiques. C'est à dire que l'identité associationniste immergée dans les luttes sociales du début du XIX<sup>e</sup> siècle n'a pas les mêmes composantes que l'identité des associations créées après la 2<sup>e</sup>me guerre mondiale au moment de la construction de l'État providence... et les fondements identitaires dans le contexte actuel où domine le néolibéralisme sont encore différents donc on ne peut pas répondre à la question sans entrer dans un niveau de complexité qui nous amènerait à développer longuement (c'est d'ailleurs l'objet d'un livre en préparation Courte introduction à la longue histoire de la répression de l'action associative.)

Néanmoins pour faire concis et simple, on peut peut-être dire que la plus grande perte qui menace le monde associatif est l'abdication de la citoyenneté c'est à dire de l'idée d'être un sujet politique. Si on se regroupe pour une action, c'est bien qu'on a conscience qu'il faut qu'on « prenne nos affaires en main », c'est un geste d'autonomie (et non de séparatisme!) consistant à souligner qu'on n'attend pas tout d'une prise en charge institutionnelle d'une question mais qu'on est capable de se retrousser les manches pour contribuer par nous-même à la résolution d'un défi social. Il y a une chanson de Léo Ferré qui s'appelle « il faut laisser faire les spécialistes », eh bien non, surtout pas, il ne faut surtout pas laisser faire les spécialistes et, dans la lignée de Dewey, on peut penser que plus les défis sont grands, plus les problèmes sont complexes et plus on a besoin d'une mobilisation large.

## 7. Dans quelle mesure peut-on conjuguer le militantisme et la professionnalisation ?

En se méfiant de ce qu'apporte la professionnalisation et c'est un métier !... Non, plus sérieusement, c'est tout un art, c'est un travail en tout cas basé sur un questionnement permanent, une capacité à se remettre en cause. Le problème possible de la professionnalisation c'est que ça développe un savoir-faire, une expertise qui est très précieuse et importante mais qui alimente, si on n'y prend pas garde, des relations de pouvoir, on reproduit le schéma classique entre les « sachants » et les profanes. Or je viens de dire qu'il fallait se méfier des spécialistes ! Donc la question est toujours : comment tu organises les conditions de possibilité d'échanges fructueux entre des savoirs qui ont des sources et des légitimités différentes... Ce qui renvoie d'ailleurs à la matrice de questionnement des droits culturels que l'on trouve bien exprimée dans la déclaration de Fribourg de 2007<sup>3</sup>.

Après pour élargir le propos, cela pose aussi une question fondamentale qui est celle du salariat et de son dépassement. Le salariat formalise un lien de subordination, dans quelle mesure est-ce compatible avec le développement d'une capacité d'autonomie chez les travailleurs ? Là encore, les associations peuvent être ou pourraient être de formidables laboratoires. Il me semble qu'il y a, là encore, quelques lieux qui valent le détour pour explorer tout ça, le travail réalisé au sein du syndicat Asso est très intéressant à cet égard.

---

<sup>3</sup> <https://droitsculturels.org/observatoire/la-declaration-de-fribourg/>

## 8. Comment penser la relation entre le politique et la société civile organisée ?

Comment ? Dans l'interaction permanente, il ne faut surtout pas que ces deux mondes se vivent comme des mondes clos, repliés sur eux-mêmes il faut au contraire parvenir, là aussi, à créer les conditions d'un échange fructueux et fécond. Si les inventions, les solutions créées dans et par le monde associatif ne parviennent pas à trouver des débouchés dans notre système politico-institutionnel actuel, on ne va pas aller très loin, ni très vite d'ailleurs, alors qu'il y a urgence. Et si les élus et les partis ne sont pas sincèrement et réellement à l'écoute de ce qui émane de la société civile, ils continueront à être perçus de plus en plus comme « hors-sols », prisonniers des enjeux propres à un champ politique de plus en plus déconnecté des réalités vécues par ceux qu'ils sont censés représenter.

En 2020, on vient d'avoir un très bon exemple d'une relation de travail intéressante entre ces deux mondes avec « Le Pacte pour la Transition » : presque deux ans avant les élections municipales des associations (de la Cimade à Greenpeace en passant par Artisans du monde, le CRID ou encore FNE et Emmaüs) ont commencé à se rencontrer pour élaborer une trentaine de mesures pouvant accélérer la transition écologique et solidaire, des mesures issues des enseignements de leurs expériences de terrain. Ensuite, partout en France, des citoyens réunis en « groupes locaux du pacte pour la Transition » ont demandées aux candidats aux municipales si ils étaient prêts à s'engager sur tout ou partie de ces mesures. Et maintenant ces mêmes groupes font régulièrement le point avec des « baromètres de la transition » pour suivre la réalisation de ces mesures et continuer à interpeller les élus pour que ça bouge.

Ça c'est pour le niveau local mais au niveau national l'enjeu est tout aussi crucial. Avec le CAC par exemple on initie un chantier de réflexion intitulé « un autre financement du monde associatif est possible » avec des questionnements qui nous semblent importants : que serait le financement d'un monde associatif qui aurait les moyens de ses ambitions de solidarité ? Comment peut-on imaginer des relations entre financeurs et financés plus saines, moins empreintes de clientélisme et de logiques notabiliaires, etc. ? Bref que serait la structure de financement du monde associatif hors du cadre imposé par notre société néolibérale actuelle ? Notre point de départ est l'exploration de ce qui s'invente déjà comme réponse au sein du monde associatif (par exemple la création d'un fond d'initiative citoyenne revendiquée par *la coordination Pas sans nous*) mais si un moment on organise pas la confrontation de ces idées avec celles contenues par exemple dans « le plan de relance alternatif » conçu par EELV ou du « plan de déconfinement économique » rédigé à LFI, on n'ira pas très loin non plus !...

Enfin, dernier point, dernier niveau, le niveau international ou en tout cas européen. Je finis sur ça car cela peut dessiner des chantiers communs transfrontaliers entre la France et la Belgique, notamment, un dialogue entre représentants du monde associatifs et élus européens semble assez indispensable en vue des questionnements à venir sur le statut associatif en Europe et sur des questions connexes comme la définition communautaire de la non-lucrativité ou de la « lucrativité limitée ». C'est une perspective de travail sur laquelle nous allons devoir plancher ensemble, outre Quiévrain !

*Jean-Baptiste JOBARD pour le CAC*